Résolution présentée par la délégation de la Serbie

Thème — Conflits et sécurité internationale

Concerne — Lutte contre l'autoproclamation des régions et mouvements séparatistes

L'Assemblée Générale,

Consternée — par l'instabilité, les tensions, ainsi que les menaces liées aux mouvements indépendantistes et s écessionnistes envers des pays membres, qui menacent la stabilité régionale et internationale,

Citant — les principes de la Charte des Nations Unies, notamment l'Article 2, qui rappelle le respect de l'intégrité territoriale des États membres,

Observant — que des situations similaires se présentent non seulement en Serbie mais aussi en Asie, comme au Myanmar, au Tibet ou au Kurdistan, ainsi qu'en Europe de l'Ouest à l'exemple de la Catalogne, du Pays Basque, de l'Écosse, de l'Irlande du Nord et dans d'autres continents,

Rappelant — que ces mouvements ont historiquement causé des violences graves, entraînant souvent des victimes innocentes comme les attaques à la voiture piégée de l'IRA au Royaume-Uni ou l'attentat à la bombe d'Old Bailey en 1973 à Londres qui a provoqué plus de 240 blessés et un attentat similaire à Dublin et Monaghan en 1974 qui, quant à lui, a provoqué environ 260 blessés et 33 morts, ou encore les conflits armés en Tchétchénie, où les deux guerres ont provoqué plus de 100 000 morts,

Soulignant — que tels mouvements sont nocifs pour l'économie, apeurant les investissements étrangers et entravant les accords de libre-échange, ainsi que compliquant l'intégration dans les organisations internationales telles que l'Organisation mondiale du commerce (OMC),

Convaincue — que l'indépendance de ces régions autonomes et leur reconnaissance par l'ONU augmenterait le risque de guerre et d'instabilité à long terme,

Insatisfaite — par les mesures mises en place par les Nations Unies jusqu'à maintenant, qui ne combattent pas efficacement le terrorisme et le danger, par exemple les séparatistes islamistes du Kosovo,

Décide — de renforcer les programmes des Nations Unies visant à surveiller, limiter et prévenir l'armement et la militarisation des groupes séparatistes, tels que le Bureau de lutte contre le terrorisme (UNOCT), en coopération avec les États concernés ;

- de soutenir les pays membres affectés par ces mouvements sur la scène internationale par une aide financière et diplomatique afin de prévenir des conflits ;

- de désarmer et sanctionner les groupes armés sécessionnistes qui menacent directement la paix et la sécurité internationale.

Le texte français fait foi.